



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du mardi 29 avril 2014**

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 0.15, 0.16, 0.6, 0.7.

La séance est ouverte à 17h20 et levée 21h50.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU M. Alain PARIS, Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, Mme Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.5), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beurres : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Ludréc ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chatillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT, Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Orianne DELAGUE, M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.5), Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.16), Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Franck LAIDIE Rancenay M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT (à partir du 0.2 et jusqu'au 0.10) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Près : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient Absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Thierry MORTON Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : Christine BITSCHENE Torpes : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** Thomas JAVAUX

### Procurations de vote :

*Mandants :* E. ALAUZET (jusqu'au 0.1), T. BIZE (à partir du 0.3), P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, T. MORTON, M. VIENET (à partir du 0.8), P. CONTOZ (à partir du 0.8), C. BITSCHENE (jusqu'au 0.16), D. JACQUIN, S. GAUTHEROT (à partir du 0.11)

*Mandataires :* C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), E. MAILLOT (à partir du 0.3), J. GROSERRIN, M. LOYAT, P. GONON, D. DARD, M. DALPHIN (à partir du 0.8), C. PETER (à partir du 0.8), P. BELUCHE (jusqu'au 0.16), B. ASTRIC, Y. DELARUE (à partir du 0.11)

## **Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes**

**Rapporteur : Monsieur le Président de la CAGB**

**Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

### **I. Fonctionnement de la CDSP**

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est constituée dans le cadre de procédures de délégation de service public et peut être créée pour la durée du mandat.

Lors d'une procédure de DSP, cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis concernant une offre et d'émettre un avis sur celles-ci.

La commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation de son montant global supérieure à 5 %.

### **II. Composition de la CDSP**

Les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent la composition et le mode d'élection des membres de la CDSP, notamment pour les établissements publics.

Ainsi, la CDSP est composée « par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein ».

Le même article précise qu'il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Dans ce cadre, la CDSP de la CAGB est composée :

- du Président, ou de son représentant (désigné par arrêté du Président),
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil.

Siègent également à la commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

### **III. Fixation des conditions de dépôt des listes**

Conformément aux dispositions prévues par l'article D.1411-5 du CGCT, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'occasion de la prochaine séance de Conseil, à l'élection des membres de la CDSP.

Il est proposé les conditions de dépôt de listes suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'au mardi 27 mai 2014 à 12h00, soit la veille de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP.

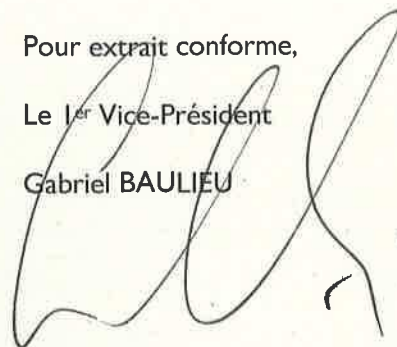
**Le Conseil de Communauté fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :**

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'au mardi 27 mai 2014 à 12h00, soit la veille de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP.

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 132

Contre : 0

Abstention : 0

